

**CENTRE REGIONAL D'INFORMATION JEUNESSE
DE FRANCHE-COMTE
27 rue de la République
25000 BESANCON**

**RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice clos le 31/12/2017**

PROCOMPTA SAS
Commissaire aux comptes
Valparc - ECOLE VALENTIN
BP 3058 - 25046 BESANCON CEDEX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Aux Membres
de l'association **CENTRE REGIONAL**
D'INFORMATION JEUNESSE F.C.
27 rue de la République

25000 BESANCON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux Membres,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CENTRE REGIONAL D'INFORMATION JEUNESSE F.C. ASS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments, que nous avons collectés, sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne le rattachement des subventions.

Nous nous sommes notamment assurés de la traduction régulière dans les comptes des conventions relatives aux subventions.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Président et dans les autres documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Besançon, le 28 mai 2018



Le Commissaire aux comptes
PROCOMPTA SAS
représentée par Olivier BRULPORT

COMPTES ANNUELS

BILAN ACTIF



ACTIF		Exercice N 31/12/2017 12				Exercice N-1 31/12/2016 12	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	14 102	11 909	2 193		2 193	
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage	3 710	3 369	342	1 100	758	68.90
	Autres immobilisations corporelles	136 815	135 136	1 679	3 731	2 052	54.99
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations	15		15		15		
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	2 393		2 393	2 385	7	0.31	
Total I	157 036	150 414	6 622	7 216	594	8.23	
Comptes de liaison							
Total II							
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements	11 438		11 438	11 472	34	0.30
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	116 075	1 773	114 302	169 623	55 321	32.61
	Autres créances	199 343		199 343	44 341	155 002	349.57
Valeurs mobilières de placement							
Instruments de trésorerie							
Disponibilités	448 871		448 871	495 122	46 251	9.34	
Charges constatées d'avance (3)	4 255		4 255	11 759	7 504	63.82	
Total III	779 982	1 773	778 209	732 317	45 892	6.27	
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)							
Primes de remboursement des obligations (V)							
Ecart de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	937 017	152 186	784 831	739 533	45 298	6.13	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an



BILAN PASSIF

		PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
				31/12/2017	31/12/2016	12		Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres								
	Fonds associatifs sans droit de reprise		59 725		59 725				
	Ecarts de réévaluation								
	Réserves :								
	Réserves statutaires ou contractuelles								
	Réserves réglementées								
	Autres réserves		135 784		106 407		29 377		27.61
	Report à nouveau		65 702		84 613		18 911		22.35
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Défects)		2 639		10 466		13 106		125.22
	Autres fonds associatifs								
	Fonds associatifs avec droit de reprise :								
	Apports								
	Legs et donations								
Résultats sous contrôle de tiers financeurs									
Ecarts de réévaluation									
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		50		550		500		90.90	
Provisions réglementées									
Droit des propriétaires									
Total I		258 621		261 761		3 140		1.20	
	Comptes de liaison								
	Total II								
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques								
	Provisions pour charges								
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement		158 458		97 387		61 071		62.71
	Fonds dédiés sur autres ressources								
Total III		158 458		97 387		61 071		62.71	
DETTES (1)	Emprunts obligataires								
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)		12		9		2		24.44
	Emprunts et dettes financières divers								
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours								
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		58 609		51 411		7 198		14.00
	Dettes fiscales et sociales		148 606		146 635		1 971		1.34
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés								
	Autres dettes		160 525		182 330		21 804		11.96
Instruments de trésorerie									
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance								
	Total IV		367 752		380 384		12 633		3.32
	Ecarts de conversion passif (V)								
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		784 831		739 533		45 298		6.13

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

367 752 380 384

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2017	31/12/2016	Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de Biens et Services	752 039	738 310	13 729	1.86
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	997 599	913 177	84 422	9.24
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	83 102	27 480	55 622	202.41
Collectes				
Cotisations	576	558	18	3.23
Autres produits	272	108	163	150.59
Total I	1 833 587	1 679 633	153 954	9.17
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements	16 352	15 974	378	2.36
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)	34	1 414	1 380	97.5
Autres achats et charges externes	684 435	566 741	117 693	20.77
Impôts, taxes et versements assimilés	48 630	48 254	376	0.78
Salaires et traitements	573 335	550 616	22 719	4.13
Charges sociales	280 285	268 833	11 451	4.26
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	3 233	1 981	1 252	63.18
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions	1 773	1 417	356	25.11
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)	175 752	160 726	15 026	9.35
Total II	1 783 828	1 615 957	167 871	10.39
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	49 759	63 677	13 917	21.86
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N -	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2017	12 31/12/2016	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés	771	593	179	30.13
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	771	593	179	30.13
Charges financières				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		1	1	100.00
Total VI		1	1	100.00
2. Résultat financier (V-VI)	771	591	180	30.40
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	50 530	64 268	13 738	21.38
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	8 618	181	8 436	NS
Produits exceptionnels sur opérations en capital	500	500		
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total VII	9 118	682	8 436	NS
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	806	17 665	16 859	95.44
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	411		411	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
Total VIII	1 217	17 665	16 448	93.11
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	7 901	16 983	24 885	146.52
Impôts sur les bénéfices (IX)				
Total des produits (I+III+V+VII)	1 843 476	1 680 908	162 569	9.67
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	1 785 045	1 633 623	151 422	9.27
Solde intermédiaire	58 431	47 284	11 147	23.57
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	97 387	60 569	36 818	60.79
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	158 458	97 387	61 071	62.71
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	2 630	10 466	13 105	125.22



ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Au terme d'une convention relative au Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes en Difficulté (FDAJ) signée en Décembre 2003, notre association assure la gestion financière de ce fonds.

Au 31 décembre 2017, des placements et des comptes bancaires au nom du FDAJ figurent à l'actif pour un montant de 114 799 €uros.

Au passif, un compte « Dettes diverses » figure pour un montant de 114 799 €uros.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -



ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	11 663		3 027
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	4 333		
Installations générales agencements aménagements divers	95 241		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	41 574		
TOTAL	141 149		
Autres participations			15
Prêts, autres immobilisations financières	2 385		7
TOTAL	2 385		22
TOTAL GENERAL	155 197		3 049

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles		588	14 102	14 102
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		623	3 710	3 710
Installations générales agencements aménagements divers			95 241	95 241
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			41 574	41 574
TOTAL		623	140 526	140 526
Autres participations			15	15
Prêts, autres immobilisations financières			2 393	2 393
TOTAL			2 408	2 408
TOTAL GENERAL		1 211	157 036	157 036

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	11 663	834	588	11 909
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	3 234	347	212	3 369
Installations générales agencements aménagements divers	95 241			95 241
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	37 843	2 052		39 895
TOTAL	136 318	2 399	212	138 505
TOTAL GENERAL	147 981	3 233	800	150 414

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	834				
Instal.techniques matériel outillage indus.	347				
Matériel de bureau informatique mobilier	2 052				
TOTAL	2 399				
TOTAL GENERAL	3 233				



ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Tableau des variations des fonds associatifs

Nature des provisions et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Fonds propres					
Fonds associatifs sans droit de reprise	59 725				59 725
Réserves :					
Autres réserves	106 407	29 377			135 784
Report à nouveau	84 613	18 911		0	65 702
RESULTAT DE L'EXERCICE	10 466	10 467	2 639	0	2 639
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise :					
Subventions d'investissement	550			500	50
Provisions réglementées					
TOTAL I	261 761	1	2 639	500	258 621

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	1 417	1 773	1 417		1 773
TOTAL	1 417	1 773	1 417		1 773
TOTAL GENERAL	1 417	1 773	1 417		1 773
Dont dotations et reprises d'exploitation		1 773	1 417		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	2 393	0	2 393
Autres créances clients	116 075	116 075	
Divers état et autres collectivités publiques	156 741	156 741	
Débiteurs divers	42 602	42 602	
Charges constatées d'avance	4 255	4 255	
TOTAL	322 066	319 673	2 393



ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	12	12		
Fournisseurs et comptes rattachés	58 609	58 609		
Personnel et comptes rattachés	52 395	52 395		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	82 147	82 147		
Autres impôts taxes et assimilés	14 063	14 063		
Autres dettes	160 525	160 525		
TOTAL	367 752	367 752		

Tableau de suivi des fonds dédiés

Ressources	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nou- velles ressources affectées	Fonds restant engager en fin d'exercice
		A	B	C	D = A -B +C
FEJ		40 696	40 696		
Région/Guide Agitateur		2 000	2 000		
Etat/Guide Agitateur		1 000	1 000		
Journée Ciné	18 180	18 000	18 000	18 180	18 180
ERASMUS +	12 153	16 382	28 535	12 153	
PIJ Planoise	2 221	12 779	1 052	2 221	13 948
Service Civique	19 000			19 000	19 000
CLAP Ville	5 670	6 530	11 150	5 670	1 050
Région/Site	105 000		21 720	105 000	83 280
Région/CAJ Bourgogne	23 000			23 000	23 000
TOTAL	185 224	97 387	124 153	185 224	158 458

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
Logiciels	681	100.00
Logiciels	13 421	33.33

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.



ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Matériels et outillages	Linéaire	1 à 3 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	7 à 10 ans
Matériel de bureau et info	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	1 à 10 ans

Evaluation des matières et marchandises

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	192 853
Total	192 853

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	12
Dettes fiscales et sociales	87 250
Autres dettes	34 484
Total	121 746

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	4 255
Total	4 255



ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	3
Agents de maîtrise et techniciens	14
Total	17

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 10 406 €uros, facturés au titre du contrôle légal des comptes.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Engagements en matière de pensions	118 028
Total (1)	118 028

Engagements reçus

Crédit bail

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				28 809	28 809
Amortissements					
- cumuls exercices antérieurs				457	457
- dotations de l'exercice				5 488	5 488
Total				5 945	5 945
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs				652	652
- exercice				6 178	6 178
Total				6 830	6 830
Redevances restant à payer					
- à un an au plus				6 178	6 178
- entre 1 et 5 ans				19 563	19 563
Total				25 741	25 741
Valeur résiduelle					
- entre 1 et 5 ans				288	288
Total				288	288
Montant en charge sur l'exercice				6 178	6 178



ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	27 828
55 à 59 ans	6 à 10 ans	
45 à 54 ans	11 à 20 ans	70 762
35 à 44 ans	21 à 30 ans	17 588
moins de 35 ans	plus de 30 ans	1 850
Engagement total		118 028

Hypothèses de calculs retenues

Depuis le 22 Décembre 2006, la mise à la retraite n'est plus possible qu'à partir de 65 ans. La mise à la retraite à partir de 65 ans est soumise à une procédure spécifique.

Sur l'exercice 2003, l'association a souhaité mettre en place un régime d'indemnité de fin de carrière (IFC). Pour estimer le montant de l'engagement, l'étude actuarielle est réalisée à partir des paramètres sociaux et techniques suivants :

Paramètres économiques :

L'augmentation annuelle des salaires est de 1 % constant pour chaque catégorie socioprofessionnelle cadre et employé.

Le taux d'actualisation et de revalorisation annuelle est de 1,5 % inflation comprise.

Paramètres sociaux :

Le départ est prévu, sauf dérogation individuelle, à 67 ans pour chaque catégorie socioprofessionnelle cadre et employé.

Le taux de rotation retenu est de 1 % chaque catégorie socioprofessionnelle cadre et employé.

Le départ intervient à l'initiative du salarié.

Paramètres techniques :

La table de mortalité utilisée est la table réglementaire TG 05.

La méthode de calcul retenue est la méthode rétrospective prorata temporis.

L'association a souhaité que la gestion de cette indemnité de fin de carrière soit externalisée et assurée par une caisse de retraite.

Au 31/12/2017, le contrat présente un solde de 89 931 €uros soit une insuffisance de 28 097 €uros. Le versement provisionné de 2016 d'un montant de 5 000 €uros n'a pas été acquitté.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017



	Dirigeants	Autres	Provisions
Indemnités de départ à la retraite et indemnités pour personnel en activité	8 527	109 501	

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Taxe d'apprentissage	4 507	771300
- Produits s/ex antérieurs	4 111	772000
- Quote Part subv.virée au résultat	500	777000
Total	9 118	
Charges exceptionnelles		
- Charges s/ex antérieurs	806	672000
- VCN immobilisations cédées/rebut	411	675200
Total	1 217	

Transferts de charges

Nature	Montant
Frais gestion FDAJ	8 709
Refacturations /RIJ	376
Refacturations /Service Civique	2 100
Remboursement formations/Uniformation	2 672
Aides Loi Fillon	13 202
Remboursement GAN/départ en retraite	41 994
Facturations ASP/Service civique	12 632
Total	81 685

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2017	31/12/2016	Euros	%
PRODUITS				
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature	77 593	51 715	25 878	50.04
TOTAL	77 593	51 715	25 878	50.04
CHARGES				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Personnel bénévole	77 593	51 715	25 878	50.04
Prestations				
TOTAL	77 593	51 715	25 878	50.04

PROCOMPTA SAS
Commissaire aux comptes
Valparc - Ecole Valentin
BP 3058 - 25046 BESANCON CEDEX

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Aux Membres
de l'Association CENTRE REGIONAL
D'INFORMATION JEUNESSE F.C.
27 rue de la République

25000 BESANCON

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Aux Membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT :

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du Code de commerce.

Fait à Besançon, le 28 mai 2018

Le Commissaire aux comptes
PROCOMPTA SAS
représentée par Olivier BRULPORT

